

Présents : Carine BESANÇON, Gérard BREVET, Jean-Paul CHATARD, Jean-Luc CHEVALLIER, Mickaël CLEMENT, Anne-Hélène DESBOIS, Christian FEVRE, Karine GOYENECHÉ, Christelle LAMBERET, Véronique MAIGRE ROLLAND, Nathalie PERDRIX Sophie PHILIBERT, Marc ROCHET.

Absents excusés : Gilbert CHABOT, René LANDES.

Secrétaire de séance : Jean-Paul CHATARD

ORDRE DU JOUR :

-Approbation du compte rendu du conseil municipal du 06 octobre 2022

-Délibérations :

1/ Modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme

2/ Convention groupement de commandes marché de voirie.

3/ Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et fixation des attributions de compensations définitives 2023.

4/Décision modificative du budget.

5/Signature d'un bail pour les parcelles AC N°144, 152, 74 et AO N°8.

-Point sur les commissions

-Point sur les dossiers en cours

-Questions diverses

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 06 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

-Délibérations :

1/ Modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme :

Le projet de modification n°1 du PLU soumis à enquête publique a fait l'objet des modifications suivantes pour tenir compte des avis formulés par les personnes publiques associées et du rapport du commissaire enquêteur.

A la demande de la DDT, la parcelle AD 5 a été reclassée en zone 1AU au lieu de UA, a été intégrée au périmètre de l'OAP et fait l'objet de l'emplacement réservé n°10. Il fait mention dans l'OAP que l'accès et l'aménagement à tout ouvrage de gestion des eaux pluviales devront permettre un entretien régulier visant à limiter la prolifération de certaines espèces telles que le moustique tigre par exemple. Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable à la modification du PLU.

Les observations du public n'ont nécessité aucune modification du dossier avant approbation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

2/ Convention groupement de commandes marché de voirie :

Monsieur le Maire rappelle que la signature de la convention pour adhérer au groupement de commandes pour la réalisation des travaux de voirie proposée aux communes du secteur sud Revemont avec grand Bourg Agglomération, a déjà fait l'objet d'une délibération approuvée lors du conseil municipal précédent.

Or cette convention a été modifiée pour rajouter la commune de Tossiat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce favorable à la signature de la nouvelle convention proposée.

3/ Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées et fixation des attributions de compensations définitives 2023 :

La commission locale d'évaluation des charges transférées a vocation d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétence entre les communes membres et la communauté d'agglomération.

Elle s'est réunie le 10 octobre 2022 afin de fixer le montant des charges qui seront restituées aux communes dans le cadre du retour de la compétence voirie. Ces charges correspondent aux droits de tirage et seront versées via des attributions de compensation en investissement (ACI).

Pour la commune de HAUTECOURT-ROMANECHE, les droits de tirage s'élèvent à 48 002€. Le reliquat des travaux non réalisés en 2022, soit 15 200€ sera également intégré aux ACI 2023.

À l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent le rapport de la CLECT fixant les attributions de compensations définitives 2023.

4/ Décision modificative du budget :

Monsieur le Maire rappelle que les échéances du portage foncier par l'EPF de l'Ain pour l'acquisition de la parcelle AD N° 4 « la Fontaine » ont toutes été réglées.

Pour permettre l'intégration comptable de la parcelle au patrimoine de la commune, il convient d'inscrire le montant de la transaction au chapitre 041 (opérations patrimoniales). Or lors du vote du budget prévisionnel, les crédits ont été inscrits dans le chapitre 21 (immobilisations corporelles).

Afin de procéder à cette régularisation comptable, et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le transfert des crédits nécessaires soit 18 555.99€ du chapitre 21 (immobilisations corporelles) vers le chapitre 041 (opérations patrimoniales) dans la section dépense d'investissement.

5/ Signature d'un bail pour les parcelles AC N°144, 152, 74 et AO N°81 :

Monsieur le Maire indique qu'un bail a été signé en 2010 pour la location des parcelles AC N°144, 152, 74 et AO N°81 avec Monsieur DONIN Claude à l'époque exploitant dans le GAEC de Soiriat.

A ce jour, Monsieur DONIN ne fait plus partie du GAEC de Soiriat mais les terrains sont toujours exploités par le GAEC. Il convient donc transférer le bail au GAEC de SOIRIAT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer un nouveau bail avec le GAEC de Soiriat

-Point sur les commissions :

Commission communication :

Un devis a été signé avec le Studio Armano de Ambérieu en Bugey pour la réalisation de 450 exemplaires du prochain bulletin municipal. Carine Besançon montre un exemple de réalisation pour une autre commune.

La commission se réunira le 5 décembre pour poursuivre la préparation du bulletin communal.

Inter CCAS :

Le samedi 8 octobre à la salle des fêtes de Bohas, 90 personnes ont participé aux animations intergénérationnelles proposées par l'Inter CCAS autour du numérique et du jeu.

Une exposition réalisée par l'association « familles rurales » sur la consommation électrique liée à l'usage du numérique a été réalisée à cette occasion.

La commune de Grand-Corent qui effectue chaque année une collecte de produits au profit de la banque alimentaire de l'Ain a soumis cette idée aux communes membres de l'inter CCAS.

Une collecte sera organisée sur la commune de Hautecourt-Romanèche du 15 décembre 2022 au 31 janvier 2023. Les produits seront à déposer en mairie pendant les heures d'ouverture du secrétariat ou en contactant directement Carine Besançon : 06 82 10 28 10 ou Véronique Maigre-Rolland : 06 87 83 85 85.

Commission cadre de vie :

Elle se réunira le lundi 12 décembre à 20 heures en mairie.

-Point sur les dossiers en cours

Schéma directeur d'assainissement :

Sur la commune d'Hautecourt-Romanèche, les rapports du SATESE relatent de nombreux dysfonctionnements de l'assainissement. Les problématiques assainissement sont différentes selon les secteurs. Sur certains hameaux, ils sont liés à la vétusté d'une partie des ouvrages d'épuration, la station de Romanèche s'effondre, pour la station de Villette, les réseaux en amont sont en partie dégradés. A Hautecourt la station d'épuration est récente mais présente des surcharges hydrauliques.

Face à ces constats, Le Maire a alerté par courrier Grand Bourg Agglomération gestionnaire de l'assainissement communal qui a décidé la mise en route d'une étude appelée : Schéma Directeur d'Assainissement.

Il s'agit d'une étude globale du fonctionnement de l'assainissement : réseaux et stations sur l'ensemble du territoire de la commune.

Son objectif est de déterminer les conditions de fonctionnement des ouvrages d'assainissement et de mettre en évidence les dysfonctionnements et leurs causes, afin d'élaborer un programme pluriannuel de travaux hiérarchisés en fonction de leur efficacité vis à-vis du milieu naturel, pour atteindre la conformité réglementaire.

Cette étude devrait durer une année et passe par une première phase de recueil de données.

Projet d'aménagement foncier :

Le maire a repris contact avec le Département et le géomètre en charge de la pré-étude d'aménagement foncier. Lorsque cette dernière sera achevée, le Département lancera l'étape suivante, à savoir la désignation des membres de la commission communale d'aménagement foncier.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

Une simulation de tempête a eu lieu le vendredi 28 octobre de 9 heures à 12 heures sous contrôle de la préfecture et du SDIS. Cet exercice avait pour objectif la mise en application du PCS.

Travaux salle des associations :

Les travaux de restructuration de la salle paroissiale en salle des associations sont lancés. Une réunion afin de coordonner les différentes interventions des artisans a eu lieu. Les travaux de gros œuvre ont débuté cette semaine.

-Questions diverses :

-Aménagement cœur de village :

Réunion avec l'agence départementale d'ingénierie le mardi 29 novembre à 18 heures en mairie.

Demande de chiffrage à Madame Nevers, technicienne voirie GBA du projet d'aménagement réalisé par Mr Gayraud.

-La Direction Gestion des Déchets de Grand Bourg Agglomération travaille sur de nombreux projets (optimisation de la collecte, programme local de prévention des déchets ménagers...). Pour ce faire, elle souhaiterait associer un interlocuteur privilégié au sein de chaque commune. Jean-Luc CHEVALLIER se porte volontaire pour être le référent communal.

-Accueil des nouveaux habitants le vendredi 25 novembre à 19 heures à la salle des fêtes de Hautecourt.

-Les vœux de la municipalité sont prévus le samedi 7 janvier à 17 heures à la salle des fêtes de Hautecourt.

-Comité de pilotage pour le rassemblement des communes :

Une réunion de travail avec les membres du conseil municipal sera programmée afin de rendre compte des différentes pistes et réflexions envisagées en vue de faciliter la collaboration et la mise en commun des moyens des 4 communes réunies au sein du SIVOS.

L'animation de cette réflexion a été confiée à la communauté d'agglomération avec la participation de Monsieur Bernard Bienvenu, vice-président de GBA et de Madame Claire Picard-Leroux, directrice du pôle territorial.

-Carrières FONTENAT : A la suite d'une intervention du Maire, la DREAL est venue inspecter le site. Aucun retour n'a été transmis pour l'instant.

Une réunion du comité de suivi de l'exploitation est prévue le 1er décembre à 18h00 en mairie. L'entreprise souhaite la participation d'un habitant de ROMANECHÉ et d'un habitant de HAUTECOURT non élus. Pierre Adrien GERARD du GAEC Amazone a accepté, un membre du collectif du Val de Buenc a été sollicité pour Hautecourt.

-Carrières DANNENMULLER : la réunion annuelle du comité de suivi aura lieu en mairie le 2 décembre à 14h00.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 9 janvier 2023 à 20h00.

DECLARATION PREALABLE (dossiers déposés en mairie) :

-BUHR Thomas, 80 rue des grands champs, ECAILLER

-WORLD SUN, 511 chemin des épinettes

-THIVENT Adrien, 272 rue de la Verchère, ECAILLER

-PARSUS Guillaume, 1326 route de Neuville

PERMIS DE CONSTRUIRE (dossier déposé en mairie) :

-ISOLARIS, route des villages, VILLETTE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Marc ROCHET

